



GROUPE IDELIANS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 18 OCTOBRE 2022 à 09H30****OBJET :****9/ RESSOURCES HUMAINES****9.1 / Assurance statutaire des agents FPT****Délibération n° 2022 020 CA****17 administrateurs sont présents, 6 administrateurs ont donné un pouvoir, le quorum est atteint.****Sont présents :**

M. Bertrand OLLIVIER, Président, désigné par le Conseil Départemental,
M. Michel ANDRÉ, désigné par le Conseil départemental,
M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
M. Jean-Pierre BRUNSEaux, désigné par l'U.D.A.F de la Haute-Marne,
M. Serge BURTE, élu par les locataires,
Mme Anne CARDINAL, désignée par le Conseil départemental,
Mme Michelle COLLARD, élue par les locataires,
M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil Départemental,
M. Manuel GALLAND, désigné par l'Union Départementale C.G.T,
M. Olivier GIRARDOT, désigné par l'union départemental C.F.D.T,
Mme Nathalie GUILLEMIN, désignée par les associés des collecteurs du 1% logement
M. Michel HUARD, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Marie-Noëlle HUBERT, désignée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Marne
M. Dominique MERCIER, désigné par le Conseil Départemental,
M. François ROBIN, représentant une association œuvrant dans le domaine de l'insertion,
M. André NOIROT, désigné par le Conseil Départemental,
Mme Amina TAYRI, élue par les locataires,

Sont représentés :

Mme la Préfète de la Haute Marne, représentée par Mme Laura BECK, Cheffe de Bureau au service Habitat et Construction (DDT), Mme Sophie DELONG, désignée par le Conseil Départemental (Pouvoir à M. NOIROT), Mme Anne-Marie GORSE, désignée par le Conseil Départemental (Pouvoir à M. ANDRÉ), M. Francis LAFON, élu par les locataires (Pouvoir à M. BURTE), Mme Anne-Marie NEDELEC, Vice-présidente, désignée par le Conseil Départemental (Pouvoir à M. OLLIVIER), Monsieur Dominique THIEBAUD, désigné par le Conseil départemental (Pouvoir à M. OLLIVIER), M. Damien THIERIOT, désigné par le Conseil Départemental (Pouvoir à M. BAYER)

Assistent en outre à la réunion :

M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général, Mme Frédérique CELESTE, société KPMG, Mme Christine DELALOY, Secrétaire du CSE, Mme Sandra CATTAN, Directrice des ressources internes, Directrice générale adjointe, Mme Corinne MORO, Directrice financière, Cindy SCHMITT, assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social
27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059
52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28
www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)

**Haute
Marne**
Le Département

Conseil départemental de la Haute-Marne, partenaire de votre cadre de vie

Les agents relevant de la Fonction Publique Territoriale bénéficient de par leur statut d'un certain nombre de garanties en cas de survenance d'événements tel que le décès, la maladie, l'accident du travail... Afin de couvrir les frais liés à la prise en charge de ces risques, Hamaris souscrit une assurance. Cette dernière a été souscrite en 2020, selon délibération du Bureau du 28 novembre 2019, par l'intermédiaire d'une consultation lancée par le Centre de Gestion, et devait arriver à échéance au 31 décembre 2023. L'assureur actuel est CNP avec le courtier YVELIN.

Le Centre de gestion nous a informé en mai 2022 de la décision de l'assureur de procéder à la résiliation de ce contrat au 31/12/2022 compte tenu de la sinistralité globale liée à une forte augmentation de l'absentéisme dans les collectivités.

Le Centre de Gestion a procédé à une étude de marché pour un contrat groupe pour les années 2023 à 2026 et nous informe aujourd'hui qu'il a été décidé de prolonger le contrat actuel pour une année supplémentaire (2023) en acceptant une hausse tarifaire.

Nous devons pour ce faire souscrire un nouveau bulletin d'adhésion avant le 22 novembre 2022.

Les taux et garanties souscrites seront les suivants :

Type d'agents	Risques assurés	Franchise maladie ordinaire	Taux actuels	Taux 2023
CNRACL	Tous les risques	15 jours	4.49	7.09
IRCANTEC	Tous les risques	10 jours	1.01	1.52


A ces coûts s'ajoutent une cotisation versée au Centre de gestion pour la gestion de ce contrat, aux taux suivants, inchangés : 0,1511 % des cotisations des agents CNRACL et 0,0446 % des cotisations des agents IRCANTEC.

Le montant pour l'année 2023 est estimé à 13 000 €.

Une nouvelle consultation sera lancée par le Centre de Gestion en 2023 pour les années 2024 à 2027.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité d'autoriser le Directeur Général :

- à signer le bulletin d'adhésion aux taux proposés selon l'avenant au contrat, ainsi que toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ce contrat
- à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation de ce projet,
- à engager et régler les sommes dues à ce titre.

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ
Chaumont, le 18 octobre 2022  Le Président Bertrand OLLIVIER